
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement hydroélectrique des
chutes à Thompson, rivière Franquelin,
sur le territoire de la Municipalité de Franquelin,
par la Société d'énergie rivière Franquelin inc.**

Dossier 3211-12-108

Le 25 février 2008

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson, rivière Franquelin, par la Société d'énergie rivière Franquelin inc., répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-11-01	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-11-03	Délivrance de la directive
2007-05-16	Réception de l'étude d'impact
2007-05-22 au 2007-08-03	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-08-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-11-26	Réception de l'addenda n° 1
2007-11-27 au 2008-01-23	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-01-30	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires
2008-02-08	Réception de l'addenda n° 2
2008-02-11 au 2008-02-22	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin, par la Société d'énergie rivière Franquelin inc. qui est composée de la Municipalité de Franquelin et de son partenaire minoritaire le Groupe AXOR inc., s'inscrit dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de centrales hydroélectriques privées de 50 MW et moins. Cependant, il croit opportun de laisser les communautés locales et autochtones développer ces projets pour permettre le développement socioéconomique de leur région.

Le projet se situe sur la Côte-Nord, sur les territoires de la MRC de Manicouagan et la Municipalité de Franquelin, à environ 30 km à l'est de Baie-Comeau. Le projet consiste à exploiter le potentiel hydroélectrique du site situé sur la rivière Franquelin en y aménageant une centrale au fil de l'eau d'une puissance de 8,8 MW. La centrale sera érigée à environ 5,5 km de l'agglomération de la municipalité de Franquelin alors que le déversoir sera localisé à environ 7 km pour un bief court-circuité d'environ 1,5 km.

Situé à la tête de la quatrième chute, le site est composé de trois chutes successives, ce qui permet d'obtenir un dénivelé total de l'ordre de 52 m sur une distance de près de 1 400 m. L'aménagement projeté est constitué d'un déversoir d'une largeur de 83 m et d'une hauteur maximale de 8 m, d'un canal d'amenée de 515 m de longueur et 12 m de largeur, d'une prise d'eau munie de deux grilles, d'une passe à poisson, d'une conduite forcée d'environ 320 m de longueur avec un diamètre de 2,7 m, d'une centrale en rive droite et d'un canal de fuite d'environ 25 m de longueur et 22 m de largeur.

Le rehaussement du bief amont sera de 3 m au déversoir et se fera sentir sur 8,5 km en amont du déversoir, ce qui implique un accroissement de 967 050 m² de la superficie du plan d'eau. La cote d'exploitation de 63 m est environ 2 m au-delà du niveau atteint lorsque la drave était pratiquée sur la rivière. Cette pratique a toutefois cessé dans les années 1960. Les principales sources d'impacts identifiées lors de la construction et de l'exploitation sont les ouvrages hydrauliques, les accès aux sites ainsi que la création du bief amont.

Selon l'échéancier fourni par l'initiateur du projet, le début des travaux est prévu en janvier 2009 et la mise en exploitation au début de mai 2010. Le coût total du projet est estimé à 25 millions de dollars.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'eau;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la production d'électricité;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des forêts;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du territoire public;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada, Gestion de l'habitat du poisson.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement*, par Génivar, mai 2007, 190 p.;
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes*, par Génivar, mai 2007, pagination multiple;
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires*, par Génivar, novembre 2007, 106 p.;
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires – Annexes*, par Génivar, novembre 2007, pagination multiple;
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Résumé*, par Génivar, décembre 2007, 98 p. et 2 annexes;
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC. *Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires 2^{ième} série*, par Génivar, février 2008, 26 p. et 5 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 3 novembre 2006.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Annick Michaud

Annick Michaud, biologiste, M. Sc.
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique